

A l'attention de Madame et Messieurs les juges de la Chambre Préliminaire
des Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Dossier n° : 001/18-07-2007

Nous soussignés, Me Kar Savuth et Me François Roux, avocats de M. KAING Guek Eav, avons l'honneur d'informer Madame et Messieurs les juges de la Chambre Préliminaire que nous ne jugeons pas nécessaire de déposer des réponses écrites aux six mémoires d'Amicus Curiae qui nous ont été communiqués en anglais et en khmer le 26 octobre 2007 par le greffe de la Chambre Préliminaire.

Nous nous réservons toutefois le droit de faire des observations orales sur ces mémoires (après réception de leur version française) lors de notre plaidoirie le jour de l'audience d'appel en date du 20 novembre 2007.

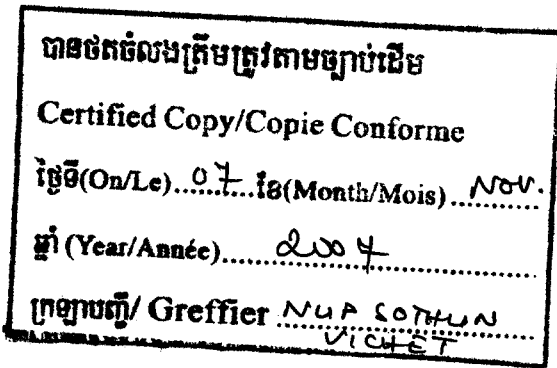
Nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les juges, l'assurance de notre respectueuse considération.

Phnom Penh, le 06 Novembre 2007



Pour les co-avocats, l'un d'eux

Me Kar Savuth



Copie de la présente délivrée à :

Mme CHEA Leang
M. Robert PETIT
Co-procureurs

ORIGINAL DOCUMENT
RECEIVED ON 06. NOV. 2007
AT 11:15'
BY NUP SOTHUN VICHET
VICHET
ACTING CASE FILE OFFICER